



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
ET DE LA POPULATION**

*Direction Générale*

DG.-06.-25 7947

01 JUIL. 2025

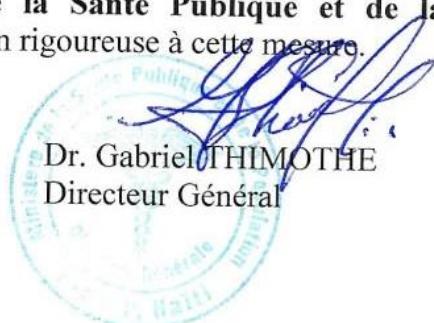
**CIRCULAIRE**

**AUX  
INSTITUTIONS D'ECOLES D'INFIRMIERES**

**Mesdames/Messieurs,**

**La Direction Générale du Ministère de la Santé Publique et de la Population** exprime sa gratitude envers toutes les institutions d'enseignement en Sciences Infirmières pour leur coopération et leur dévouement visant à garantir une formation de qualité. Elle profite pour les informer que suite à l'enquête réalisée autour du processus des examens d'état pour l'obtention du permis d'exercer dans le domaine des sciences infirmières, le mois de novembre est retenu pour les inscriptions. Par ailleurs, elle leur rappelle qu'il est essentiel que le **label de reconnaissance soit à jour** au moment des inscriptions.

**La Direction Générale du Ministère de la Santé Publique et de la Population** compte sur la coopération de tous pour une adhésion rigoureuse à cette mesure.



Dr. Gabriel THIMOTHE  
Directeur Général